

## PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques (SMBVA) est une collectivité gémapienne qui agit depuis 20 ans pour la protection de l'environnement, des biens et des personnes. Le territoire de compétence du SMBVA s'étend sur 118 communes, sur un territoire de 1050 km<sup>2</sup> (dont 70% agricole) comprenant 100 000 habitants. Il se situe au nord-est de la Seine Maritime, au sud de Dieppe.

Le syndicat a notamment pour mission de prévenir et protéger les enjeux humains contre les inondations (ruissellement, crue, submersion), de protéger et restaurer les milieux aquatiques, d'intégrer les problématiques issues du grand cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire (urbanisme, développement agricole, gestion des ruissellements et lutte contre l'érosion des sols, protection de la ressource en eau) et de sensibiliser les acteurs de son territoire pour une gestion équilibrée et pérenne du grand cycle de l'Eau dans la limite des compétences transférées par ses membres.

## CONTEXTE

Le territoire du bassin versant de l'Arques compte un réseau très dense de mares. 2400 sont recensées (existantes, potentielles, disparues). La plupart des mares a été creusée afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages domestiques (vannerie, brasserie), à l'élevage... Aujourd'hui délaissées, beaucoup de mares ont disparu, du fait d'un manque d'entretien ou par comblement volontaire. Or, les mares présentent un intérêt primordial pour le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes et notamment la reproduction des amphibiens dont les populations chutent de façon drastique. Elles constituent des écosystèmes sensibles et en perpétuelle évolution. Compte tenu de l'intérêt que présentent les mares et de leur déclin progressif, il devient donc primordial de les réhabiliter, de les protéger et de veiller à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi depuis 2013, le syndicat du bassin versant de l'Arques mène un travail de valorisation des mares sur son territoire via un programme de création et de réhabilitation des mares. L'objectif est de créer un maillage de mares fonctionnelles suffisamment dense pour qu'il ait un impact significatif dans la protection des habitats et espèces du milieu, la préservation des corridors biologiques tout en améliorant la fonctionnalité hydraulique localement et la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de son programme de travaux, le SMBV de l'Arques doit mener des diagnostics hydrauliques mais surtout écologiques (faune/flore) répondant aux obligations réglementaires et attentes de la DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) et du PRAM (*Programme Régional d'Actions en faveur des Mares*) de Normandie.

## MISSIONS DANS LE CADRE DU STAGE

Le/La stagiaire travaillera en étroite collaboration avec les chargés de mission agricole et environnement du SMBV Arques et la coordinatrice technique de la cellule agricole.

La mission première du/de la stagiaire consistera à la réalisation terrain de diagnostics écologiques de mares, avec relevés faune/flore. Coté faune, les principales familles regardées seront les amphibiens (stades larvaires et adultes) et les odonates (majoritairement stade adulte). Le travail portera principalement sur les mares faisant l'objet de restauration mais aussi sur l'évolution de mares réhabilitées récemment.

Dans la continuité de cette mission, l'analyse des données et les évolutions constatées sur les mares déjà aménagées devra permettre d'analyser l'état écologique des mares du territoire du bassin versant de l'Arques mais aussi d'étudier les réseaux de mares, la recolonisation des milieux et la Trame Bleue.

Dans ce contexte, il/elle aura en charge de :

- **Réaliser les inventaires faunistique et floristique des mares** dans le cadre du programme d'intervention du SMBV Arques (avant et après travaux), **caractériser ces mares** en s'appuyant sur les outils du PRAM de Normandie, et **définir leur état écologique**.
- **Renseigner la base de données interne et cartographier les mares inventoriées** (logiciel Qgis).
- **Définir les réseaux de mares** présents sur le territoire du SMBV Arques.
- **Centraliser les données « Trame Bleue »** disponibles sur le territoire (déclinaison à l'échelle des Pôle d'Équilibre Territoriaux et Ruraux) et les intégrer au SIG.
- Concaténer l'ensemble des **données relatives aux mares ayant été en projet depuis 2013** (projets aboutis ou non) afin de **compléter la base de données existante**.
- Participer à la **mise à jour de la base de données des mares et du SIG** du SMBV Arques en lien avec le PRAM Normandie.
- Participer, avec les chargés de mission agricoles, à **l'élaboration de projets de création ou de restauration de mares** (rendez-vous avec les propriétaires, rédaction de rendus techniques, suivi de chantier, rédaction du dossier administratif, etc.)
- **Découvrir d'autres missions** portées par le SMBV de l'Arques : programme de plantation de haies, animations, etc.

## PROFIL RECHERCHÉ

- Capacité à caractériser un milieu humide,
- Connaissances des milieux humides et des méthodes d'inventaires écologiques,
- Connaissances faunistiques et floristiques de base des milieux humides, pour réalisation des inventaires,
- Bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse,
- Maîtrise des logiciels bureautiques (traitement de texte, tableur, etc.),
- Bonne pratique des outils informatiques de type SIG et préférentiellement QGIS (*logiciel utilisé par le SMBV Arques*),
- Qualités personnelles : autonomie, rigueur, sens de l'organisation, capacité d'adaptation, sens du relationnel, esprit d'équipe,
- Être titulaire du permis B,
- Niveaux d'étude acceptés : BTS, DUT, BUT, Licences pro, Master,
- Formations ciblées : environnement, biologie animale et végétale, hydrologie, botanique, naturaliste.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DU STAGE

- Temps de travail : 35h/semaine.
- Durée : 2 à 6 mois.
- Période : début au plus tôt courant février 2024 et fin au plus tard fin septembre 2023 (*période pouvant être variable*).
- Rémunération : Gratification de stage selon la réglementation en vigueur à savoir 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4,05 €/h.  
(Informations complémentaires sur <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32131> et évaluation du montant de la gratification sur <https://entreprendre.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire> selon la période de stage).

## RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE DU STAGE ET DÉPLACEMENTS

Le poste est basé au siège :

SMBV de l'Arques – 7, rue du Général Leclerc – 76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY (Seine-Maritime)

Déplacements fréquents sur le périmètre d'intervention du SMBV de l'Arques avec véhicule de service.

## CANDIDATURE

### A qui l'adresser :

Les candidatures doivent au minimum comporter :

- Une Lettre de motivation,
- Un CV.

Elles sont à adresser à l'attention de :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques

Par voie électronique à l'adresse mail : [infos@bvarques.fr](mailto:infos@bvarques.fr).

### Réponses :

Date limite de dépôt des candidatures : 15 décembre 2023.

Date des entretiens (en présentiel) : entre le 03 et le 05 janvier 2024.

*Entretien avec des agents de la cellule agricole et la direction.*

*Un second entretien pourra avoir lieu avec le Président.*

Début du stage : Février 2024 (*au plus tôt*).

### Renseignements complémentaires sur le stage auprès de :

Mme RENEL Fanny, Coordinatrice technique de la cellule agricole : [frenel@bvarques.fr](mailto:frenel@bvarques.fr) / 02.35.17.55.31.